

c'est-à-dire à la prospérité nationale. Or, l'octroi nuit au prolétaire industriel, il nuit donc à la prospérité du pays, il faut donc le supprimer, rétablir l'équilibre, et revenir aux justes principes dont par malheur on s'est écarté.

Mais l'agriculture recueillerait de l'application du nouveau système des avantages directs, dont la réalisation est indubitable.

Les produits agricoles trouveraient un écoulement plus facile et plus avantageux alors que, par la suppression des octrois, leurs prix dans l'intérieur des villes étant diminués, ils seraient accessibles à un plus grand nombre de consommateurs.

C'est sur les vins que se ferait surtout sentir cette heureuse influence de la suppression des octrois. Il arrive en effet souvent, à Lyon, que certains vins de basse qualité, mais *naturels, sains et purs*, coûtent seulement d'achat 20 fr. les 210 litres, et que ce coût est plus que doublé par les droits d'octroi qui, s'élèvent pour cette même quantité à plus de 22 f.

Il est évident que cette augmentation factice, imposée par l'octroi au prix du vin, restreint la consommation, l'interdit même trop souvent au pauvre, et provoque la fabrication de vins frelatés dans la composition desquels entrent presque toujours des drogues nuisibles.

Si les droits d'octroi étaient supprimés, la consommation augmenterait donc et les vins obtiendraient vente plus prompte, plus assurée, et par conséquent bien plus avantageuse. Or, les vins sont un des principaux produits de l'agriculture française; l'amélioration qui surviendrait sur leur vente et par conséquent sur leur prix, ne profiterait pas seulement aux propriétaires de vignobles, le bienfait de cette utile amélioration se refléterait par la correspondance des faits sur tous les produits, et par conséquent profiterait à tous.

Voici un tableau qui prouve combien, dans les villes à octroi, la consommation individuelle augmente en raison de la diminution de la quotité du droit.